



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **ACCIDENTS / INCIDENTS**

**BEA-RI / PROCÉDURE INFORMATION / RÉVISION FICHE G/P**

Séminaire d'échange Industriels SEVESO - DREAL PACA du 13 avril 2021

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

---

# Contexte réglementaire

## Article R.512-69 du Code de l'environnement

L'exploitant d'une installation soumise à autorisation, à enregistrement ou à déclaration est tenu de **déclarer, dans les meilleurs délais**, à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation.

**Un rapport d'accident** ou, sur demande de l'inspection des installations classées, un rapport d'incident est transmis par l'exploitant **au préfet** et à l'inspection des installations classées. Il précise notamment : les **circonstances** et les **causes de l'accident** ou de l'incident,

les **substances dangereuses** en cause, s'il y a lieu,

**les effets** sur les personnes et l'environnement,

**les mesures d'urgence prises,**

**les mesures** prises ou envisagées **pour éviter un accident ou un incident similaire** et pour en pallier les effets à moyen ou à long terme.

Si une enquête plus approfondie révèle des éléments nouveaux modifiant ou complétant ces informations ou les conclusions qui en ont été tirées, **l'exploitant est tenu de mettre à jour les informations fournies et de transmettre ces mises à jour** au préfet ainsi qu'à l'inspection des installations classées.

# Création du Bureau Enquête et d'Analyses - BEA-RI

- **Arrêté du 9 décembre 2020** portant création et organisation du bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels
  - service indépendant à compétence nationale (au sein du CGEDD)
  - conduire des enquêtes techniques pour déterminer les causes certaines ou possibles de l'accident
  - recommandations en vue d'améliorer la sécurité et prévenir de futurs accidents
  - rapport d'enquête technique mis à disposition du public

INFO : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/bea-ri-r549.html>

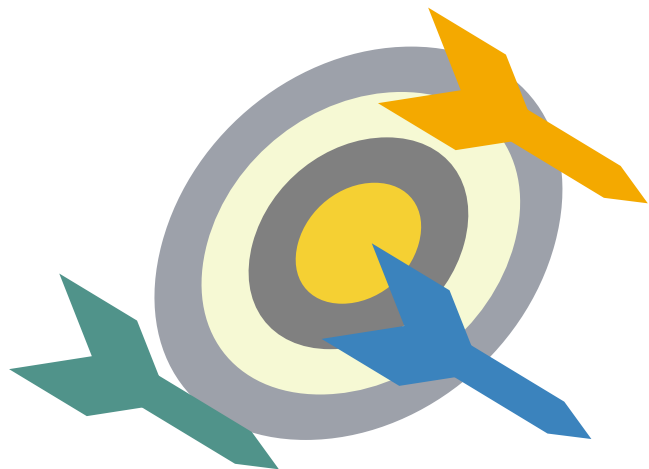
# Création du Bureau Enquête et d'Analyses - BEA-RI

- **IG du 22/01/2021** relative à la création du bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels
  - enquête pour les principaux accidents sur SEVESO (accidents majeurs / Annexe 6 dir. UE)
  - intervention sur accidents/incidents significatifs complexes ou utiles pour le REX
  - ouverture d'une enquête : notifiée à l'industriel et rendue publique par le BEA-RI
    - recueil de données objectives
    - accès à l'ensemble des documents administratifs
    - ne dispense pas l'industriel de réaliser sa propre analyse conformément au R.512-69 CE
      - possibilité de rapports provisoires pour premières recommandations par le BEA-RI
      - propositions d'amélioration pour la sécurité → Arrêté complémentaire pour prescriptions adaptées et suites appropriées
      - rapports final et intermédiaires rendus publics par le BEA-RI

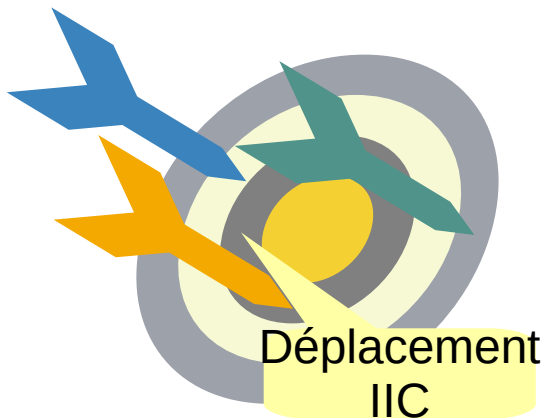
# Incident, Accident *ou* Accident Majeur ?

## Définition

Matières dangereuses relâchées		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences humaines et sociales		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences environnementales		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences économiques		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Les **incidents** sont les événements qui auraient pu porter atteinte aux intérêts protégés



Les **accidents** sont les événements qui ont porté atteinte aux intérêts protégés



Les **accidents majeurs** sont des accidents dont les conséquences sont telles qu'ils doivent être notifiés à la Commission européenne

# Échelle européenne des accidents industriels

Référence pour la directive 2012/18/EU pour la définition des accidents majeurs devant être notifiés à la Commission européenne (Annexe 6 de la directive)

Quantités de matières dangereuses	1	2	3	4	5	6
	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●
Q1	Q < 0,1 %	0,1 % ≤ Q < 1 %	1 % ≤ Q < 10 %	10 % ≤ Q < 100 %	De 1 à 10 fois le seuil	≥ 10 fois le seuil
Q2	Q < 0,1 t	0,1 t ≤ Q < 1 t	1 t ≤ Q < 5 t	5 t ≤ Q < 50 t	50 t ≤ Q < 500 t	Q ≥ 500 t

\* Utiliser les seuils bas de la directive Seveso en vigueur. En cas d'accident impliquant plusieurs substances visées, le plus haut niveau atteint doit être retenu.

Conséquences humaines et sociales	1	2	3	4	5	6	
	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	
H3	Nombre total de morts : - employés - sauveteurs extérieurs - personnes du Public	1 1 1 1	2 – 5 2 – 5 1 1	6 – 19 6 – 19 2 – 5 2 – 5	20 – 49 20 – 49 6 – 19 2 – 5	50 – 199 20 – 49 6 – 19 2 – 5	≥ 200 ≥ 50 ≥ 20 ≥ 6
H4	Nombre total de blessés avec hospitalisation de durée ≥ 24 h ; dont - employés - sauveteurs extérieurs - personnes du Public	1 1 1 1	2 – 5 2 – 5 1 1	6 – 19 6 – 19 1 – 5 6 – 19	20 – 49 20 – 49 6 – 19 20 – 49	50 – 199 50 – 199 20 – 49 20 – 49	≥ 200 ≥ 200 ≥ 200 ≥ 50
H5	Nombre total de blessés légers soignés sur place ou avec hospitalisation < 24 h ; dont - employés - sauveteurs extérieurs - personnes du Public	1 – 5 1 – 5 1 – 5 1 – 5	6 – 19 6 – 19 1 – 5 6 – 19	20 – 49 20 – 49 6 – 19 20 – 49	50 – 199 20 – 49 6 – 19 20 – 49	200 – 999 200 – 999 50 – 199 50 – 199	≥ 1000 ≥ 1000 ≥ 200 ≥ 200
H6	Nombre de tiers sans abris ou dans l'incapacité de travailler (bâtements extérieurs et outillages de travail endommagés...)	-	1 – 5	6 – 19	20 – 99	100 – 499	≥ 500
H7	Nombre N de riverains évacués ou confinés chez eux > 2 heures x nombre d'heures (personnes x nb d'heures)	-	N < 500	500 ≤ N < 5 000	5 000 ≤ N < 50 000	50 000 ≤ N < 500 000	N ≥ 500 000
H8	Nbre N de personnes privées d'eau potable, électricité, gaz, téléphone, transports publics plus de 2 heures x nb d'heures (personne x heure)	-	N < 1 000	1 000 ≤ N < 10 000	10 000 ≤ N < 100 000	100 000 ≤ N < 1 million	N ≥ 1 million
H9	Nombre N de personnes devant faire l'objet d'une surveillance médicale prolongée (≥ 3 mois après l'accident)	-	N < 10	10 ≤ N < 50	50 ≤ N < 200	200 ≤ N < 1 000	N ≥ 1 000

Conséquences environnementales	1	2	3	4	5	6	
	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	
Env10	Quantité d'animaux sauvages tués, blessés ou rendus impropres à la consommation humaine (t)	Q < 0,1	0,1 ≤ Q < 1	1 ≤ Q < 10	10 ≤ Q < 50	50 ≤ Q < 200	Q ≥ 200
Env11	Proportion P d'espèces animales ou végétales rares ou protégées détruites (ou éliminées par dom-mage au biotope) dans la zone accidentée	P < 0,1 %	0,1 % ≤ P < 0,5 %	0,5 % ≤ P < 2 %	2 % ≤ P < 10 %	10 % ≤ P < 50 %	P ≥ 50 %
Env12	Volume V d'eau polluée (en m <sup>3</sup> ) *	V < 1000	1000 ≤ V < 10 000	10 000 ≤ V < 0,1 Million	0,1 Million ≤ V < 1 Million	1 Million ≤ V < 10 Million	V ≥ 10 Million
Env13	Surface S de sol ou de nappe d'eau souterraine nécessitant un nettoyage ou une décontamination spécifique (en ha)	0,1 ≤ S < 0,5	0,5 ≤ S < 2	2 ≤ S < 10	10 ≤ S < 50	50 ≤ S < 200	S ≥ 200
Env14	Longueur L de berges ou de voies d'eau nécessitant un nettoyage ou une décontamination spécifique (en km)	0,1 ≤ L < 0,5	0,5 ≤ L < 2	2 ≤ L < 10	10 ≤ L < 50	50 ≤ L < 200	L ≥ 200

Conséquences économiques	1	2	3	4	5	6	
	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	
€15	Dommages matériels dans l'établissement (C exprimé en millions d'€ - Référence 93)	0,1 ≤ C < 0,5	0,5 ≤ C < 2	2 ≤ C < 10	10 ≤ C < 50	50 ≤ C < 200	C ≥ 200
€16	Pertes de production de l'établissement (C exprimé en millions d'€ - Référence 93)	0,1 ≤ C < 0,5	0,5 ≤ C < 2	2 ≤ C < 10	10 ≤ C < 50	50 ≤ C < 200	C ≥ 200
€17	Dommages aux propriétés ou pertes de production hors de l'établissement (C exprimé en millions d'€ - Référence 93)	-	0,05 ≤ C < 0,1	0,1 ≤ C < 0,5	0,5 ≤ C < 2	2 ≤ C < 10	C ≥ 10
€18	Coût des mesures de nettoyage, décontamination ou réhabilitation de l'environnement (exprimé en Millions d'€)	0,01 ≤ C < 0,05	0,05 ≤ C < 0,2	0,2 ≤ C < 1	1 ≤ C < 5	5 ≤ C < 20	C ≥ 20

# Accident majeur et intervention du BEA – Bureau Enquête Accident

## Paramètres accident majeur selon échelle européenne

Q1 : Substances SEVESO, quantités de matières dangereuses mises en jeu

Q2 : substances explosives

H3 : les morts

H4 : les blessés

H7 : évacués ou confinés

Env13 : sols ou nappes d'eaux contaminées

Env14 : berges et voies d'eau contaminées

€15 : dommages matériels

## Accident

Un accident est un évènement qui répond à une des conditions suivantes

- Conséquences humaines, économiques, ou environnementales : **côté au moins niveau 1**



- Rejet de substances dangereuses (1 % du seuil SEVESO) : **côté au moins niveau 3**



**ou 1 pour les substances toxiques (pas de seuil)**

- Non côté mais avec :
  - à l'extérieur du site : dégâts matériels aux biens ou dommages à l'environnement
  - sur le site industriels : dégâts accompagnés de chômage technique
  - des pertes sur élevages ou productions agricoles > 100 000 €
- A occasionné des fumées, odeurs ou bruits **perceptibles** pour le voisinage sur une durée >2h



En PACA, la fiche G/P

- Systématiquement : tous SEVESO SH et SB
- Recommandé : ICPE Autorisation

Date et heure du message :		Révision de la fiche : n°															
<b>Destinataires :</b> DREAL (SPR) 04 88 22 64 00 (UD) Mail : <a href="mailto:msd_dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr">msd_dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr</a> Préfet (Cabinet)..... SIDPC / SIRACEDPC..... Mairie..... CHSCT.....		<b>Autres Destinataires :</b> CODIS : ...															
<b>Usine :</b> ..... si canalisation : diamètre : ____ ; Fluide : ____ ; PMS : ____ <b>Unité :</b> si canalisation, lieu et point kilométrique : ..... <b>Commune :</b>		<b>Date de l'évènement :</b> .....  <b>Heure (de découverte) :</b> .....															
<b>Echelle de classement G/P de l'accident ou incident / Indices d'évolution</b>																	
<b>Niveau de Gravité - G :</b> <input type="checkbox"/> <b>G 0 : Opération ou évènement d'exploitation</b> <input type="checkbox"/> <b>G 1 : Incident mineur d'exploitation</b> Sans conséquence sur le personnel Peu de potentialité de risque – Pas ou peu de conséquence sur l'environnement Peu de dégâts matériels. <input type="checkbox"/> <b>G 2 : Accident notable d'exploitation</b> Importante potentialité de risque étou avec conséquence sur le personnel étou avec conséquence sur l'environnement – étou avec conséquence sur le matériel. <input type="checkbox"/> <b>G 3 : Accident grave d'exploitation</b> Avec conséquence sur le personnel étou l'environnement – étou le matériel <input type="checkbox"/> <b>G 4 : Accident majeur</b> Avec conséquences ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur		<b>Niveau de Perception - P :</b> <input type="checkbox"/> <b>P 0 :</b> Pas de perception à l'extérieur du site <input type="checkbox"/> <b>P 1 :</b> Peu de perception à l'extérieur du site <input type="checkbox"/> <b>P 2 :</b> Forte perception à l'extérieur <b>Indice d'évolution</b> <input type="checkbox"/> <b>A :</b> Situation maîtrisée, intervention terminée conséquences identifiées, pas de suite prévisible <input type="checkbox"/> <b>B :</b> Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation <input type="checkbox"/> <b>C :</b> situation évolutive, intervention en cours ou en préparation <b>Classement de l'accident / incident :</b> <div style="text-align: center;"> <table border="1"> <tr> <th colspan="4">G / P</th> </tr> <tr> <th>Indice d'évolution : A</th> <th>B</th> <th colspan="2">C</th> </tr> <tr> <td>sans</td> <td>peu</td> <td>important</td> <td>grave</td> </tr> </table> </div>				G / P				Indice d'évolution : A	B	C		sans	peu	important	grave
G / P																	
Indice d'évolution : A	B	C															
sans	peu	important	grave														
<b>Constatations faites sur le terrain :</b>		sans	peu	important	grave												
Conséquences sur les personnes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
Potentialité de risques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
Conséquences sur l'environnement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
Dégâts matériels		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
Perception à l'extérieur du site		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
<b>Produit impliqué :</b> (perte de confinement)		Nature : Quantité Q :															
<b>Déclenchement du POI ou autre plan d'urgence interne (le cas échéant) :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																	
<b>Description de l'incident :</b>																	
<b>Premières mesures prises :</b> (autorités informées, périmètre sécurité, dépollution, réparation, surveillance, abaissement pression, ...)																	
<b>Etat actuel de la situation :</b>																	
<b>Nom :</b>		<b>Signature :</b>		<b>N° de téléphone :</b>													

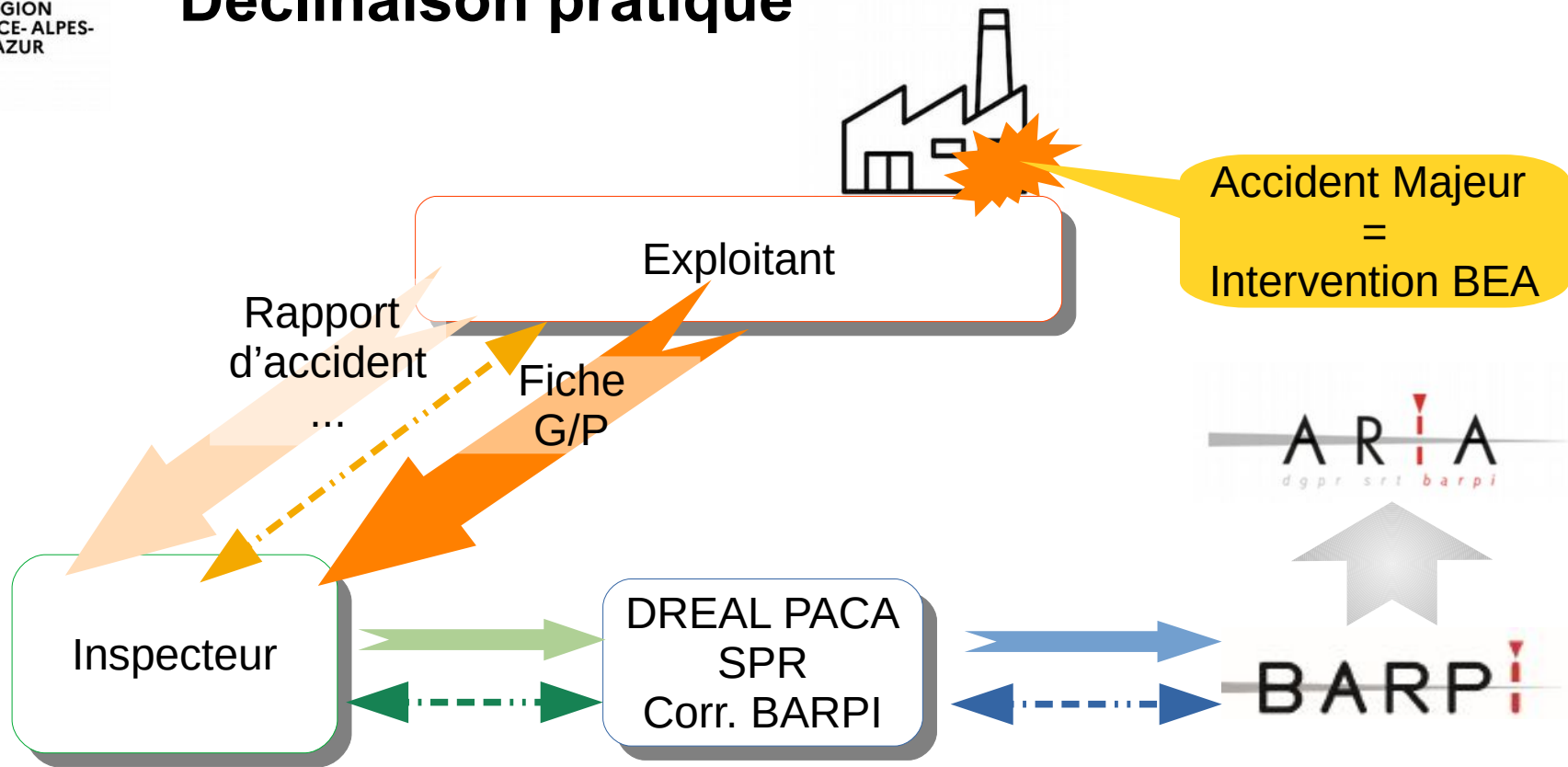
# Objectifs



- Évaluer
- Informer
- Décider

- **Rapidité** et **normalisation de l'information** des divers services concernés en cas d'accident, d'incident ou de pollution industrielle
- **Classement** de l'évènement selon **critères de Gravité / Perception**
- Groupe de travail engagé pour la **révision de la fiche G/P**
  - Intégrer les critères d'évaluation pour les accidents majeurs
  - Définir les règles de diffusion et destinataires

# Déclinaison pratique



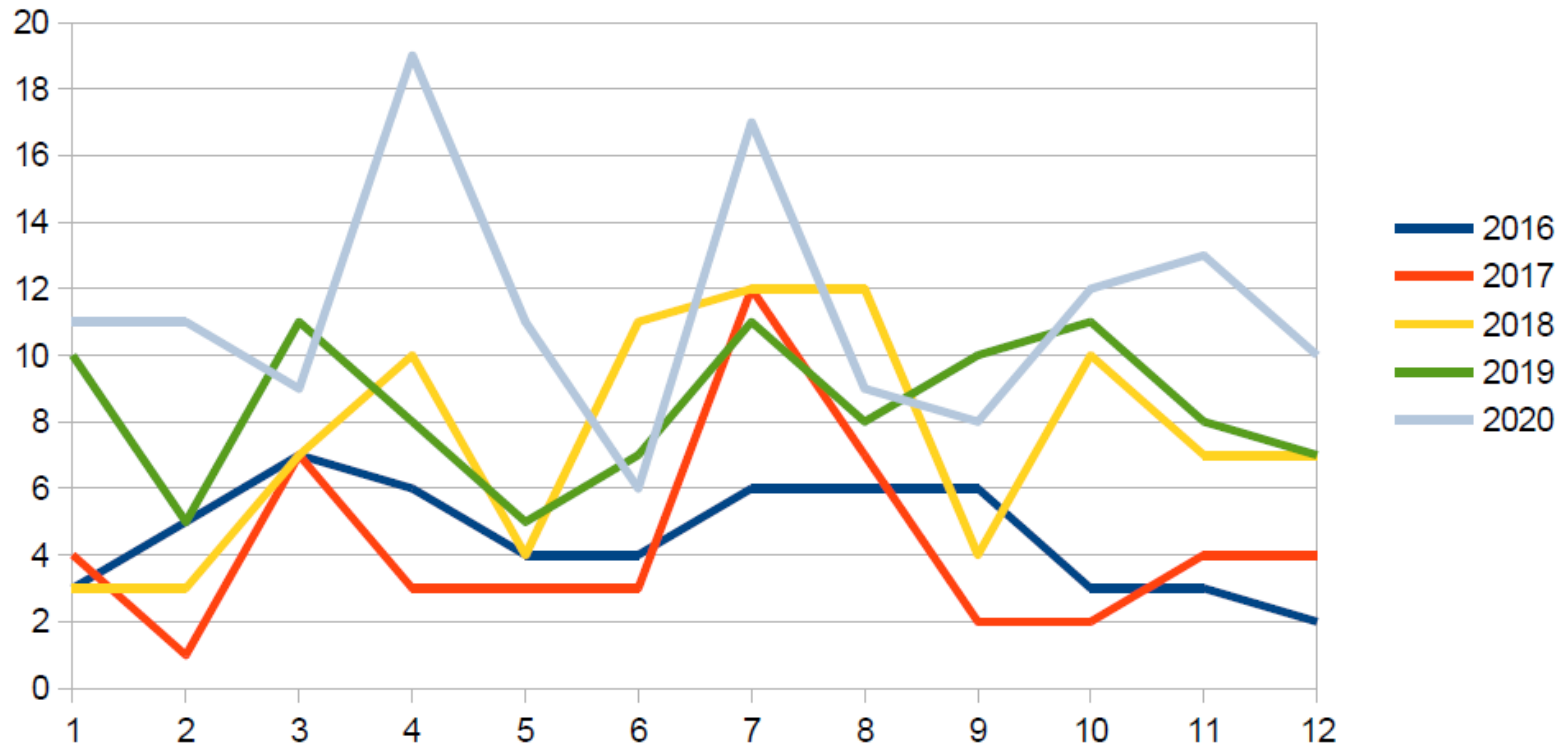
# Bilan PACA

	Moyenne	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'accidents au T1	16,5	15	12	13	26	31
Nombre d'accidents au T2	17	14	9	25	20	36
Nombre d'accidents au T3	24	18	21	28	29	34
Nombre d'accidents au T4	17	8	10	24	26	35
<b>Total annuel</b>	<b>74,5</b>	<b>55</b>	<b>52</b>	<b>90</b>	<b>101</b>	<b>136</b>

	Moyenne	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nb accidents classés G1</b>	31,5	16	26	42	42	54
<b>Nb accidents classés G2</b>	11,25	7	13	17	8	8
<b>Nb accidents classés G3</b>	1,5	4	0	1	1	0
<b>Nb accidents classés P2</b>	10	5	7	19	9	11
<b>Nb accidents classés G+P≥3</b>	13,75	13	11	19	12	11

# Bilan PACA

## Nombre d'accidents par mois



**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Service Prévention des Risques  
Unité Risques industriels et Accidentels

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille

Tél. 04 88 22 61 00

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

# FIN